

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 février 2024**

Date de convocation et d'affichage : 09 février 2024

**DL-20240215-027**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Nathalie DESCOURS		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS	X		Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Pascal GIMENEZ	Tanguy NAZARET
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Nathalie DESCOURS	Laurent TRONCHE
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	72,4%	29	21	28



### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Convention entre la commune de Miribel et la société ENEDIS pour la réalisation de travaux

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, explique à l'Assemblée qu'afin d'alimenter une antenne relais déployée par Bouygues et implantée sur les parcelles AD841, AD405, AD689, AD690 et AD514 situées Quais du Rhône, la société ENEDIS doit procéder à des travaux.

La réalisation de ces travaux nécessite l'intervention de la société ENDIS sur la parcelle communale cadastrée AD405. La conclusion d'une convention de travaux est donc nécessaire afin de permettre cette intervention en domaine public.

Anne-Christine DUBOST présente le projet de convention qui consent à titre gratuit à ENEDIS un droit de servitude pour :

- L'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que de bornes de repérage,
- L'encastrement de coffrets,
- L'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de tous végétaux qui gêneraient la réalisation de ces travaux ou pourraient endommager l'ouvrage,
- L'utilisation de l'ouvrage et la réalisation de toutes opérations nécessaires à la distribution d'électricité.

Ce projet de convention accompagné d'un plan sont annexés à la présente délibération.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la convention entre la société ENEDIS et la commune de Miribel de travaux, telle que présentée,

HABILITE le Maire à signer cette convention ainsi que l'acte authentique correspondant.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 15 février 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

La secrétaire de séance,

Josiane BOUVIER

